

Barème des honoraires de transaction, de l'agence immobilière GIMMOT

Actualisé le 01/06/2026

Achat-vente de maisons, appartements, dépendances, garages, caves, ...
immobilier professionnel et commercial (fonds, droits au bail, murs) ou agricole.

(Honoraires maximum)

Moins de 40 000 euros : 4 000 €

De 40 001 à 75 000 euros : 5 000 €

De 75 001 à 250 000 euros : 7.00 %

De 250 001 à 750 000 euros : 6.00 %

De 750 001 à 1 000 000 euros : 5.00 %

À partir de 1 000 001 euros : 4.50 %

(Tranches non cumulatives)

Ces honoraires s'entendent TTC et sont à la charge du vendeur.

Avis de valeur offert lors d'une prise de mandat, sinon
à partir de 216 € TTC (TVA incluse au taux en vigueur) , devis sur demande.

Le coût dépend de la surface, de la typologie et des spécificités du bien.

Barème des honoraires de transaction, de l'agence immobilière GIMMOT

Vente dans le cadre d'un mandat de recherche

Actualisé le 01/06/2026

Achat-vente de maisons, appartements, dépendances, garages, caves, ...
immobilier professionnel et commercial (fonds, droits au bail, murs) ou agricole.

(Honoraires maximum)

Moins de 40 000 euros : 4 000 €

De 40 001 à 75 000 euros : 5 000 €

De 75 001 à 250 000 euros : 7.00 %

De 250 001 à 750 000 euros : 6.00 %

De 750 001 à 1 000 000 euros : 5.00 %

À partir de 1 000 001 euros : 4.50 %

(Tranches non cumulatives)

Ces honoraires s'entendent TTC et sont à la charge de l'acquéreur.

Barème des honoraires de transaction de l'agence immobilière GIMMOT

(Vente en Viager, vente à Terme et Nue-propriété)

Actualisé le 01/06/2026

Vente en Viager, vente à Terme et Nue-propriété

(Honoraires maximum, sur la valeur livre du bien)

Moins de 75 000 euros : 10.00 %

De 75 001 à 250 000 euros : 8.00 %

De 250 001 à 750 000 euros : 7.00 %

À partir de 750 001 euros : 6.50 %

(Tranches non cumulatives)

Ces honoraires s'entendent TTC et sont à la charge de l'acquéreur.

Etude viagère offerte lors d'une prise de mandat, sinon

à partir de 350 € TTC (TVA incluse au taux en vigueur), devis sur demande.

Le coût dépend de la surface, de la typologie et des spécificités du bien.

Barème des honoraires de transaction, de l'agence immobilière GIMMOT

(Vente dans le cadre d'une succession et/ou d'une donation)

Actualisé le 01/06/2026

Achat-vente de maisons, appartements, dépendances, garages, caves, ...
immobilier professionnel et commercial (fonds, droits au bail, murs) ou agricole.

(Honoraires maximum)

Moins de 40 000 euros : 4 000 €

De 40 001 à 75 000 euros : 5 000 €

De 75 001 à 250 000 euros : 7.00 %

De 250 001 à 750 000 euros : 6.00 %

De 750 001 à 1 000 000 euros : 5.00 %

À partir de 1 000 001 euros : 4.50 %

(Tranches non cumulatives)

Ces honoraires s'entendent TTC et sont à la charge de l'acquéreur.

L'avis de valeur est offert lors d'une prise de mandat, sinon à la charge du propriétaire,

à partir de 216 € TTC (TVA incluse au taux en vigueur), devis sur demande.

Le coût dépend de la surface, de la typologie et des spécificités du bien.

Barème des honoraires de Location, de l'agence immobilière GIMMOT

Actualisé le 01/06/2026

Conformément au décret n° 2013-392 du 10/05/13 et à la loi n° 2014-366 du 24/03/14 –
honoraires charge locataire toujours inférieurs de ceux charge bailleur

(Honoraires maximum)

- Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la loi ALUR) :

A la charge du bailleur :

Négociation et entremise : 10 €

Visite, constitution du dossier et bail. Zone très tendue : 10 €/m² - Zone tendue : 8 €/m² - Zone non tendue : 7 €/m²

Établissement de l'Etat des lieux : 3 €/m² pour un logement jusqu'à 50 m², 2.50 €/m² pour un logement supérieur à 50 m².

Elaboration d'un inventaire du mobilier (1^{ère} mise en location) : 150 € pour un logement jusqu'à 50 m² et 200 € pour un logement supérieur à 50 m².

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier et bail. Zone très tendue : 10 €/m² - Zone tendue : 8 €/m² - Zone non tendue : 7 €/m²

Établissement de l'état des lieux : 3 €/m² pour un logement jusqu'à 50 m², 2.50 €/m² pour un logement supérieur à 50 m².

- Frais de renouvellement de bail ou d'avenant au bail : une remise de 50 % est appliquée sur les honoraires de base, charge du bailleur et charge locataire.

- Frais d'huissier pour l'état des lieux de sortie en cas de désaccord entre les parties.

Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

Barème des honoraires de Location, de l'agence immobilière GIMMOT

Actualisé le 01/06/2026

Suite

(Honoraires maximum)

- Autre baux :

- Garage, Box, Parkings, Caves : 100.00 € TTC, à la charge de chaque partie, incluant le bail et l'état des lieux.

- Baux commerciaux, professionnels, ruraux, dérogatoires (inférieur à 3 ans).

Honoraires de rédaction de bail à la charge du preneur : 23 % du loyer annuel hors taxes et hors charges. Honoraires d'état des lieux : 4 €/m², à la charge du preneur.

Honoraires sur droit d'entrée en sus (si l'agence gère la négociation) :

Voir barème des honoraires en transaction.

Subrogation ou Avenant à un bail commercial, professionnel, rural ou dérogatoire : 500 € TTC.

Résiliation d'un bail commercial : 180 € TTC

Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur.

Barème des honoraires de Gestion locative, de l'agence immobilière GIMMOT

Actualisé le 01/06/2026

(Honoraires maximum)

6.50 % ht soit 7.80 % ttc à la charge du propriétaire-bailleur.

Honoraires de base, calculés sur le montant des encaissements mensuels, par lot.

Cette mission correspond à l'appel des loyers et des charges et le quittancement, le calcul et la répartition des charges, la présentation du compte rendu de gestion et les virements des sommes revenants au propriétaire-bailleur, etc...

Options facultatives :

Honoraires de Garantie des loyers impayés + 2,50 % TTC du montant du loyer toutes charges comprises.

Prestations occasionnelles : 70.00 € TTC/heure

- Suivi administratif et financier de travaux (hors entretien courant > 1 000 € TTC).
- Frais de constitution d'un dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat, etc.).
- Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT Habitat, sinistres, congés bailleur...).
- Frais de gestion de sinistre d'assurance.
- Clôture de compte et remise des dossiers.
- Assistance à la déclaration des revenus fonciers, micro foncier, IR, déclaration BIC et Micro BIC.
- Autres prestations occasionnelles (vacations, représentation du Mandant à un rdv, à une AG, gestion des impayés, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives...).

Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur.

NB : les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courant correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire.

**Barème des honoraires de Gestion locative « Location saisonnière »,
de l'agence immobilière GIMMOT**

Actualisé le 01/06/2026

(Honoraires maximum)

Location saisonnière : 10.00 % ht soit 12.00 % ttc à la charge du propriétaire-bailleur.

Reportage photos et vidéos, création de l'annonce et diffusion de la publicité sur les sites internet spécialisés.

Gestion des demandes de réservation et des plannings, constitution du dossier de location, validation de la réservation et rédaction du contrat de location, appel & perception des arrhes, du loyer et de la caution.

Remboursement de la caution à la sortie du locataire.

Option location saisonnière : + 8.33% HT, 10.00 % TTC en sus des honoraires de base

pour les missions complémentaires suivantes :

- l'organisation de la remise des clés avec le locataire et l'établissement d'un état des lieux d'entrée et de sortie
- la coordination de l'entretien, de la blanchisserie et des divers imprévus.

, soit un pourcentage total d'honoraires de 18.33 % HT, 22.00 % TTC) à la charge du propriétaire-bailleur,

* La prestation de nettoyage et blanchisserie sera réalisée par une société ou entreprise individuelle partenaire, et fera l'objet d'un devis séparé.

* Le loyer sera majoré des frais de service pris par les plateformes de diffusion d'annonces (Abritel, Airbnb, ...)

Prestations occasionnelles et conseil :

(exemple : l'établissement d'un inventaire du mobilier et/ou la rédaction d'un document pour les états des lieux, dans le cas où le bailleur assurait lui-même les entrées et les sorties des locataires)

70.00 € TTC/heure (devis sur demande)

Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur.

Les photos et vidéos prises lors du reportage restent la propriété de la SARL GIMMOT. Elles sont cessibles au mandat moyennant la somme de 200 € TTC.

NB : les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courant correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire.